

Association Francophone de Comptabilité  
44<sup>ème</sup> congrès de l'AFC  
30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2023 - Lyon

# CONTINUITÉ ET RUPTURE

## CONTINUITY AND DISRUPTION

Les concepts de « Continuité » et « Rupture » donnent lieu à de vastes explorations dans le domaine de la connaissance. Leur rapprochement est une incitation à raisonner en dynamique, notamment dans le domaine des Sciences Humaines. Ainsi, l'approche en termes de « Continuité et Rupture » paraît d'autant plus intéressante qu'elle se révèle quelque peu paradoxale en CCA. Une réflexion rapide à propos de l'évolution de la production et du traitement de l'information comptable tendrait en effet à laisser peu de place au concept de « Rupture » au bénéfice d'un principe de « Continuité » traduisant la nécessité de stabilité par rapport aux risques de la nouveauté.

L'un des objectifs du congrès est d'interroger ce postulat. L'argumentation peut s'articuler autour de trois axes principaux :

Celui de la **Continuité** d'abord, puisqu'il importe de rappeler l'importance et les raisons, en CCA, de la stabilité et donc de la continuité des principes et des pratiques. Cet objectif est à l'origine d'une normalisation qui n'est toutefois pas synonyme d'uniformisation. La diversité internationale peut en effet traduire des visions différentes de la réalité des relations économiques des entreprises. C'est ce dont témoigne par exemple l'évolution en matière d'information sectorielle en IFRS avec le passage d'une approche normative externe (IAS 14) vers une approche managériale interne (IFRS 8) pour communiquer sur les segments opérationnels dans les états financiers. Une vraie rupture.

Celui de la **Rupture** ensuite, parce que la réalité que nous affrontons est de plus en plus mouvante. Du fait des évolutions technologiques de l'information – en particulier la Blockchain, les Big Data, l'Intelligence Artificielle – qui transforment en profondeur la collecte et le traitement de l'information. Ces évolutions appellent à de nouvelles recherches en CCA quant aux impacts financiers ou organisationnels et aux opportunités créées : l'amélioration de l'accompagnement des entreprises par les cabinets d'expertise-comptable, l'optimisation des *reporting* ou le déroulement des missions d'audit. En raison aussi d'évolutions sociétales, qui modifient notre appréhension des questions sociales et environnementales, ainsi que les rapports qu'elles entretiennent avec les questions économiques. Elles ont donné naissance à de nouveaux enjeux en matière de gestion et de management, ceux de la durabilité et de la RSE qu'il convient de savoir retranscrire. Le développement de la comptabilité verte ou le renforcement du besoin d'indicateurs RSE pour le pilotage des entreprises, conduisent à faire évoluer les pratiques en CCA. Enfin, le mouvement mondialisation-démondialisation, lui-même alimenté par les crises récentes de la Covid-19 et de la guerre en Ukraine, est vecteur de profondes incertitudes entraînant tant la réaffirmation de principes fondamentaux que l'émergence de nouvelles pratiques. Face à ces réalités, les organisations ne cessent de se transformer.

De nouveaux besoins en matière d'accompagnement, de pilotage et de dialogue avec les parties prenantes émergent. Dans ce contexte, les frontières de l'entreprise sont de plus en plus questionnées et engendrent des modifications profondes des champs en CCA.

Enfin, il est primordial de s'interroger sur la nécessité, dans une approche véritablement dynamique des disciplines comptables, de montrer les voies d'une prise en compte coordonnée, voire synchronisée des phénomènes de **Continuité** et de **Rupture**. La comptabilité, le contrôle de gestion et l'audit sont des pratiques profondément connectées à leur contexte social. Pour autant, leur transformation, leurs évolutions, nombreuses, variées, fréquentes, incrémentales ou de ruptures, doivent-elles systématiquement, immédiatement et automatiquement se traduire dans les logiques, méthodes et outils en CCA ? Dans l'affirmative, est-il préférable de procéder par accumulation des pratiques permettant de concilier continuité et rupture ? Ou convient-il mieux, face à cet objectif de conciliation, de revoir régulièrement les principes fondateurs afin d'imaginer ceux adaptés aux contextes actuels et futurs ? Il y a là un vaste domaine de recherche à explorer : quels types de ruptures à intégrer, à quel rythme, selon quels processus et à partir de quel seuil la continuité n'est-elle plus envisageable ? Finalement, comment réaliser l'ambition ultime de la comptabilité : traduire une image fidèle d'une organisation dans un environnement en perpétuelle mutation ?

Traditionnellement, toutes les communications scientifiques dans le champ de la comptabilité, du contrôle de gestion, de l'audit, de la RSE, de l'information financière et d'autres domaines connexes peuvent être soumises au comité scientifique. Néanmoins, nous encourageons les soumissions théoriques, conceptuelles et empiriques en lien avec le thème du congrès, en particulier celles traitant de la « *Continuité et Rupture* » à différents niveaux :

- **Comptabilité**

Entre continuité et rupture, le champ de la comptabilité financière est affecté par des évolutions massives en termes de normalisation (ex. standardisation versus individualisation), de densification de l'information comptable (ex. *reporting* extra-financier) et de mutations technologiques (ex. digital). Dans ce cadre, les principes comptables confèrent-ils une assurance raisonnable d'une homogénéité de pratiques ou sont-ils un frein à l'amélioration de l'information financière ? Compte tenu des évolutions inflationnistes des notes annexes, doit-on prôner la continuité de la densification des informations extra-comptables ou une véritable rupture en faveur d'un recentrage sur les informations substantielles ? Quelles sont les conséquences de l'IA en matière d'activités comptables et pour la profession du chiffre ?

- **Contrôle de gestion**

L'émergence de formes organisationnelles telles que les *marketplaces* et les plateformes d'intermédiation bouleverse la création de valeur en y intégrant de nouveaux acteurs. De nouveaux modes de génération de revenus se développent (modèle de gratuité basé sur l'attention, *freemium*, modèle payant basé sur l'abonnement, etc.), aboutissant à une relation différente au consommateur. Dans le même temps, le *Big Data* et l'IA bousculent la collecte et le traitement de l'information. Ces évolutions majeures nous invitent à questionner les systèmes de pilotage de la performance. Dans ce contexte, les outils habituels sont-ils toujours pertinents ? Le champ du contrôle de gestion doit-il s'étendre au-delà de ses frontières traditionnelles ? En la matière, peut-on véritablement choisir entre continuité et rupture ?

- **Audit**

L'auditeur étant le garant de la fiabilité de l'information financière, il est depuis toujours un professionnel dont l'exercice est encadré par des normes et une déontologie stricte.

Cependant, la transposition de la Réforme Européenne de l'Audit puis la loi PACTE ont modifié les frontières de l'audit légal. Si elles en réduisent l'étendue, elles permettent à la profession de se réinventer en autorisant les CAC à réaliser de nouvelles missions. Ces évolutions de la profession d'auditeur interrogent le chercheur en CCA. Les nouveaux services autres que l'audit légal risquent-ils de remettre en cause l'indépendance des auditeurs ? L'audit volontaire des petites entreprises trouvera-t-il son marché ? Les défaillances d'entreprises risquent-elles de se développer parmi les sociétés sorties du champ de l'audit légal ? L'augmentation annoncée de la concentration du marché de l'audit présente-t-elle un risque pour la qualité de l'audit ?

- **RSE/DD**

La crise environnementale a stimulé la réflexion sur le périmètre de responsabilité de l'entreprise et sur la valorisation de ses ressources et de ses actifs stratégiques. Il est désormais demandé aux normes de prendre en compte la notion de capital naturel, à l'entreprise de participer au développement durable et de communiquer de nouvelles informations sur la RSE. Dans ce contexte le développement et l'adoption par les entreprises de comptabilités vertes et/ou de systèmes de pilotage extra-financiers traduisent-ils une véritable rupture dans leur fonctionnement ? Les attentes en matière de durabilité, qui se manifestent par une législation de plus en plus contraignante pour les entreprises de toutes tailles, constituent-elles une opportunité pour les professionnels des champs CCA ? Sous quelles conditions ?

- **Systèmes d'information**

Les technologies de traitement de masse (*Cloud + IA*) constituent une véritable rupture dans l'univers du numérique. Contribuent-elles pour autant à une rupture dans les pratiques des métiers du chiffre ? Comment la *Blockchain* peut-elle transformer les métiers en CCA, avec quels enjeux ? Pourquoi et comment intégrer les données des réseaux sociaux dans les champs de l'audit et du contrôle ? La domination du monde numérique par les États Unis et la Chine a-t-elle un impact sur les systèmes d'information comptable et de gestion des entreprises françaises ?

## Calendrier de la journée doctorale et du congrès

**15 janvier 2023** : Date limite de soumission des communications complètes au 44<sup>ème</sup> congrès pour évaluation (au format de la revue CCA défini sur le site [www.afc-cca.com](http://www.afc-cca.com)) et ouverture des inscriptions

**31 janvier 2023** : Date limite de dépôt des avancements de thèse pour les ateliers doctoraux (problématique, cadre théorique, méthodologie, résultats, difficultés, bibliographie)

**15 mars 2023** : Retour des évaluations aux auteurs

**15 avril 2023** : Date limite de dépôt de la version définitive des communications révisées et clôture de inscriptions des auteurs au congrès

**15 mai 2023** : Date limite de clôture des inscriptions des participants au congrès

**30 mai 2023** : Journée doctorale AFC

**31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2023** : 44<sup>ème</sup> Congrès AFC

## Déroulement de la manifestation

Le 44<sup>ème</sup> congrès de l'AFC se déroulera les mercredi 31 et jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 à l'iaelyon School of Management situé sur le site de la Manufacture des Tabacs de l'Université Jean Moulin Lyon 3 dont l'entrée se situe 6 Cours Albert Thomas, 69008 Lyon.

Le mardi 30 mai 2023, veille du congrès, aura lieu la journée doctorale dédiée aux présentations des avancements de thèse des jeunes chercheurs.

La soirée de gala sera prévue mercredi 31 mai sur le site du Grand Hôtel-Dieu, Cité internationale de la gastronomie classée monument historique et situé sur la Presqu'île de Lyon (1 place de l'hôpital, 69002 Lyon).

## Comité d'organisation

Les membres du comité d'organisation sont des enseignants-chercheurs en comptabilité-contrôle-audit de l'iaelyon, membres du laboratoire de recherche Magellan et de l'Association Francophone de Comptabilité (AFC).

### **44<sup>ème</sup> Congrès AFC Lyon 2023 :**

- **François Lantin**, Maître de Conférences, Président
- **Katia Lobre-Lebraty**, Maître de Conférences HDR, Vice-présidente
- **Caroline Tahar**, Maître de Conférences HDR, Secrétaire générale et en charge du numérique
- **Éric Tort**, Professeur des Universités Associé HDR, en charge du conseil scientifique
- **Laurence Cohen**, Maître de Conférences, Relations associations recherche
- **Sandrine Vivian**, Maître de Conférences Associée, Relations instances professionnelles et partenariats
- **Claire Bassin**, PRAG, Trésorière
- **Mohamed Khenissi**, Maître de Conférences
- **Djamel Khouatra**, Maître de Conférences HDR
- **Célia Lemaire**, Professeur des universités
- **Denis Travaillé**, Professeur des Universités
- **Lucile Veran**, Maître de Conférences

### **Journée Doctorale AFC Lyon 2023 :**

- **Ludivine Chalencon**, Maître de Conférences
- **Laurence Cohen**, Maître de Conférences
- **Mathilde Gamichon**, PRAG